

DONATION

LISTE DES DOCUMENTS À FOURNIR AU NOTAIRE

Documents concernant le donateur (celui qui donne)

- une copie de la carte d'identité, du passeport ou de la carte de séjour
- une copie du livret de famille
- le questionnaire d'état civil [disponible ici](#) dûment complété
- et le cas échéant :
 - copie du contrat de mariage ou de son PACS
 - copie de l'acte de changement de régime matrimonial

Documents concernant le(s) donataire(s) (celui qui reçoit)

- copie de la carte d'identité, du passeport ou de la carte de séjour
- copies du livret de famille
- le questionnaire d'état civil [disponible ici](#) dûment complété
- et le cas échéant :
 - copie du contrat de mariage ou de son Pacs
 - copie de l'acte de changement de régime matrimonial

Documents concernant le bien donné

- **Biens immobiliers**
 - liste des biens immobiliers donnés avec les adresses
 - titres de propriété des biens immobiliers donnés
 - le nom et l'adresse de la banque et les références du prêt obtenu pour l'acquisition si le prêt n'est pas remboursé au jour de l'ouverture du dossier
 - les biens devront être estimés : demandez à l'office notarial de le faire pour vous
 - Si un bien est en copropriété ou en lotissement
 - nom et adresse du syndic de la copropriété ou du représentant du lotissement
 - copie du règlement de copropriété ou règlement de lotissement/cahier des charges
 - dernier appel de charges ou de cotisation en présence d'une association syndicale libre pour le lotissement
 - éventuellement, la convocation à la prochaine assemblée des copropriétaires
 - Si un bien est loué
 - copie du bail,
 - état des lieux

- montant du dernier loyer.
 - montant du dépôt de garantie.
- Si un bien a été bâti, agrandi ou modifié
 - copie des autorisations d'urbanisme obtenues (demande et arrêté de permis de construire ou d'autorisation de travaux, déclaration d'achèvement, certificat de conformité, déclaration volontaire de conformité...)
 - copies des polices d'assurance dommages ouvrage et responsabilité décennale souscrites pour ces travaux avec le justificatif du paiement des primes
 - copie des factures des travaux de construction ou d'amélioration.
- **Donation d'une somme d'argent**
 - indiquer le montant de la somme donnée
 - préciser si la somme sera versée directement par le donateur sur le compte du donataire ou par le donateur à l'office notarial, pour être reversée par celui-ci au donataire.
- **Donation de parts sociales**
 - statuts de la société dont les parts sont données
 - Kbis à jour de ladite société
 - valorisation de la société par votre expert-comptable
 - indiquer l'existence d'un compte courant d'associé (merci d'en indiquer le montant et le nom de l'associé concerné)
 - indiquer l'existence de prêts au nom de la société (merci de préciser les coordonnées de la banque)

Renseignements et documents supplémentaires à fournir

- Si le donateur a donné quoi que ce soit (immeuble, parts sociales, sommes d'argent, etc.) au donataire il y a moins de 15 ans – remettre au notaire, avant le rendez-vous, une copie de toute donation antérieure et de la déclaration de don manuel.
- En cas de donation d'un bien immobilier, préciser si le donateur souhaite conserver l'usage du bien pendant sa vie et, s'il est marié, si l'usage du bien sera transmis au conjoint du donateur à son décès.
- En cas de pluralité de donataires, merci de préciser les quotités à hauteur desquelles chacun d'eux reçoit le bien.
- Si une donation de somme d'argent est prévue par la comptabilité de l'office notarial, transmettre le(s) relevé(s) d'identité bancaires du ou des donataires